

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

EXTRAIT
Du registre des délibérations
du Conseil municipal

Département de la
SAVOIE

Arrondissement de
St Jean de Maurienne

Séance du 20/06/2025 à 19 heures

Nombre de conseiller:
En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Alain MOLLARET, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de juin.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice :

M. Alain MOLLARET, Maire
M. Pierre PERSONNET, 1^{er} Adjoint
M. Florian GIRARD, 2^e adjoint
Mme Emmanuelle CHAIX

Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère
Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère
M. Olivier MARTIN, Conseiller
M. Paul BONNET, Conseiller

Numéro :
2025-47

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration :

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : Emmanuelle CHAIX

OBJET : Prise en compte du compte-rendu annuel d'activité de la délégation de service public domaine skiable saison 2023-2024

Monsieur le Maire présente les éléments suivants.

La commune a signé une convention de délégation de service public avec SSDs pour l'exploitation de son domaine skiable le 1er janvier 2018 pour une durée de 5 ans. Suite à la résiliation de cette convention par anticipation, une nouvelle convention a été signée le 1er décembre 2021 pour une durée de 5 ans.

Conformément aux articles L. 3135-5 et R. 3131-2 du code de la commande publique, le délégataire doit fournir chaque année avant le 1er juin un compte rendu d'activité retraçant les opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité du service. SSDS a transmis le compte-rendu annuel d'activité de la saison 2024-2025 le 3 juin 2025. Ce document a été présenté aux membres du Conseil Municipal. Il comprend l'ensemble des éléments attendus.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du compte-rendu d'activité du régisseur du domaine skiable pour la saison 2024-2025.

Le Conseil Municipal rappelle que le régisseur devra venir faire la présentation de ce rapport au Conseil.

Pour : **4**, M. Alain MOLLARET, Maire, M. Pierre PERSONNET, 1e adjoint, M. Florian GIRARD, 2e adjoint, Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère.

Contre : **0**.

Abstention : **4**, Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère, Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère, M. Olivier MARTIN, Conseiller, M. Paul BONNET, Conseiller.

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le 20/06/2025,

Monsieur le Maire
Alain MOLLARET



Secrétaire de séance
Emmanuelle CHAIX



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :